

AVIS DE MODIFICATION D'UN CONTRAT D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DE SNCF GARES & CONNEXIONS

Gare de Montpellier Saint-Roch (34000)

La convention d'occupation signée le 29 décembre 2014 entre SNCF Gares & Connexions et la société HOLD AND CO pour une durée de 12 ans, pour l'occupation d'emplacements commerciaux dédié(s) à/aux activité(s) listé(es) ci-après a fait l'objet de l'avenant n° 1 signé en date du 26 avril 2026.

« vente à emporter et/ou à consommer sur place de produits de restauration »

Cet avenant, dont l'objet est de résilier partiellement le contrat d'occupation et de restituer un emplacement, peut être consulté, dans le respect des secrets protégés par la loi, auprès de la société Retail & Connexions – 16, avenue d'Ivry – 75013 PARIS.

Cet avenant peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis, auprès du tribunal administratif de Paris.